

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Début du conseil municipal à 18h35.

Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,

MM. VISCONTI Régis (départ à 21h12), PONS Alexandre (départ à 20h29, et Mme ROSSAS Amandine, Adjoint.

M. BLANC Jérémie, Conseiller Municipal délégué,

Mmes DE JESUS Catherine, FOL Christine, GOLAY-RAMEL Martine (départ à 20h30), HUGON Denise, QUINIO Marie-Madeleine (départ à 21h12), REY NOVOA Dolorès, Conseillères Municipales,

MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, BRUNET Julien, GIGI Dominique, GIROD Claude,

MARTINOD Guillaume (départ à 20h29), Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire

Mme BUDUN Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme DE JESUS Catherine, Conseillère

Mme FOURNIER Céline, Conseillère, a donné une procuration à Mme ROSSAS Amandine, Adjointe

M. FELIX-FIARDET Bastien, Conseiller.

En préambule de la séance du conseil municipal, présentation du projet des vestiaires du foot en présence de Messieurs Pierre VACHETTA Pierre architecte, Loïc PROST maître d'œuvre et Christophe FROLOT président du football.

Monsieur FROLOT, Président du football, explique que les infrastructures actuelles ne permettent pas d'accueillir tous les adhérents et qu'ils sont obligés de refuser des jeunes faute de structure. Ce projet est presque vital pour l'association et pour le devenir du stade. A ce jour, les matchs n'ont lieu que sur le terrain de Thoiry. Le terrain de Collonges a une source d'eau au-dessus. Il est homologué pour l'équipe 3 des séniors, mais pas pour les autres catégories. Le terrain n'est donc pas utilisé, alors que les vestiaires sont très bien. M. Christophe FROLOT explique qu'il y a toujours eu beaucoup de spectateurs de Péron qui suivent le foot. Actuellement, il y a des entraînements, mais les gens doivent se changer dans leurs voitures.

M. Loïc PROST parle du cahier des charges transmis, il rappelle qu'au départ, ils devaient partir du bâtiment existant. Mais on était sur un modèle non adapté, tout était inversé car il travaillait sur la structure actuelle.

M. Pierre VACHETTA explique que ce n'était pas non plus financièrement intéressant car il y avait le même prix que ce soit rénovation ou construction neuve, mais ce n'était pas optimisé à 100 %.

M. Loïc PROST dit que le bâtiment est plutôt simple, il reprend l'implantation du premier, toit deux pans qui va couvrir l'ensemble avec des avancées pour les accès. Accès PMR sur le côté. Adapté au terrain actuel. Reprend les bases du premier mais mieux adapté. En termes d'adaptation, il n'y a quasiment pas d'augmentation de surface.

M. Régis VISCONTI demande pourquoi ne pas mettre quatre vestiaires soit deux vestiaires filles, au lieu de 3. M. Alexandre PONS rappelle qu'il y a un certain coût à rationaliser. Actuellement il n'y a pas d'équipe féminine, mais 2/3 filles par catégorie.

M. Jérémie BLANC demande la raison du nombre de WC PMR. 1 WC dans un vestiaire, 1 WC visiteurs extérieurs. Est-ce obligatoire d'en avoir deux ? Règlementairement, un seul WC PMR pourrait suffire.

Mme Martine GOLAY-RAMEL demande le prix du projet, M. Pierre VACHETTA parle de 650 000 €. Techniquement, il est possible de rajouter un vestiaire au niveau de l'urbanisme. M. Loïc PROST dit que le bâtiment est adaptable.

M. Alexandre PONS rappelle qu'il faut aussi clôturer, prévoir la tonte.

En ce qui concerne le financement par subvention, Mme le Maire prend l'exemple de la Maison des Associations (MDA), budget de 3,2 M avec une subvention de 150 000 €.

M. Claude GIROD demande quels matériaux seront utilisés. M. Pierre VACHETTA dit que c'est un bâtiment qui doit être robuste, suite à la demande de M. Christophe FROLOT, car il risquera de subir des dommages lorsque les joueurs d'une équipe perdent...

Pour rappel, nous étions sur un projet initial à 350 000 €. Avec la deuxième version présentée lors de ce conseil municipal, le budget était d'environ 650 000 €. Avec la proposition faite lors de la séance de faire quatre vestiaires et un local pour le rangement du matériel des professeurs de sports du collège, le prix avoisinerait 850 000 €.

Madame le Maire demande de prendre part au vote pour un 4^{ème} vestiaire dans ce nouveau bâtiment ainsi que pour un local de rangement pour le collège avec tout ce que cela induit :

Vote pour les 4 vestiaires :

Pour : Régis VISCONTI – Julien BRUNET – Jérémy BLANC – Claude GIROD – Dolores REY-NOVOA – Martine GOLAY-RAMEL – Catherine DE JESUS – Denise HUGON – Christine FOL – Sevda BUDUN – Luc BARRIERE-CONSTANTIN – Amandine ROSSAS – Céline FOURNIER – Dominique BLANC – Elodie DELACHAT

Abstention : Dominique GIGI - Guillaume MARTINOD - Alexandre PONS

Contre : Marie-Madeleine QUINIO

Vote pour le local :

Pour : Guillaume MARTINOD – Marie-Madeleine QUINIO – Julien BRUNET – Luc BARRIERE-CONSTANTIN – Dolores REY-NOVOA – Régis VISCONTI – Martine GOLAY-RAMEL - Jérémy BLANC – Alexandre PONS – Amandine ROSSAS – Céline FOURNIER

Abstention : Dominique BLANC – Elodie DELACHAT – Dominique GIGI – Denise HUGON – Claude GIROD – Catherine DE JESUS – Sevda BUDUN – Christine FOL

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Denise HUGON est élue secrétaire de séance.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023

Le compte-rendu du 3 octobre a été approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

3.1 BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2023 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir des modifications budgétaires pour clore l'exercice comptable 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2023 du budget principal, s'élevant à :

Section de fonctionnement : **Section d'investissement :**

- Dépenses : **25 150 €** - Dépenses : **6 450 €**

- Recettes : **25 150 €** - Recettes : **6 450 €**

Mme le Maire explique points par points les modifications budgétaires.

Elle informe que la chaudière de la mairie a 40 ans et que celle-ci est en panne depuis 3 semaines. Le chauffagiste est venu plusieurs fois pour la remettre en route mais elle ne se réenclenche pas automatiquement. Le problème vient du brûleur. M. Alexandre PONS rappelle que nous avons parlé du changement de la chaudière lors d'un précédent conseil. L'idée serait de faire un raccordement au gaz de ville pour mettre une chaudière au gaz : budget de 7000 ou 8000 €. M. Jérémy BLANC demande si une pompe à chaleur ne serait pas mieux, proposition qui avait été faite lors du vote du B.P. Mme Dolorès REY-NOVOA et M. Régis VISCONTI disent que l'on peut avoir des aides avec le fond vert au niveau de l'état. Un devis va être demandé pour l'installation d'une pompe à chaleur afin de pouvoir faire un parallèle entre ces deux moyens de chauffage.

Dans l'urgence, il faut réparer, budget de 2000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité à 20h27.

3.2 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES A PARTIR DE 25 000 € HT VOTEES AU BP 2023 POUR LE DEVIS COLAS

Madame le Maire rappelle la délibération en date 06 juillet 2022, suivant le 4^{ème} alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 0%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire indique ensuite à l'assemblée qu'il y aurait donc lieu de l'autoriser expressément à engager les dépenses d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT, n'entraînant pas une augmentation du montant du devis initial supérieur à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Madame le Maire dépose sur le bureau le devis correspondant, ne faisant pas l'objet d'un contrat spécifique ou d'une procédure formalisée de mise en concurrence et publicité obligatoires :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Opérations	Article	Intitulé	Détail	Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC	Observations
114 Parking communal jonction carrefour route des Jeunes /route de Péron	2151	Travaux d'élargissement du carrefour Route des Jeunes /Route de Péron	Devis N° 206952 du 05/06/2023	COLAS	31 249,00 €	37 498,80 €	Crédits votés à hauteur d'une estimation de 20 000 € au BP 2023 sur montant total opération de 200 000 €. La différence de 17 498.80 € est déduite de la provision de 180 000 € votée pour l'aménagement du parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le devis COLAS de 31 249,00 € HT soit 37 498,80 € tel que présenté dans le tableau ci-dessus,

DIT que son financement a été inscrit au budget primitif 2023 sur l'opération 114 « parking communal jonction carrefour route des Jeunes/route de Péron à hauteur d'une estimation de 20 000 €,

ACCEPTE que le financement complémentaire à hauteur de 17 498,80 € soit prélevé sur la provision de 180 000 € affectée à l'aménagement d'un parking communal sur cette même opération 114 « parking communal jonction carrefour route des Jeunes/route de Péron »,

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à engager les travaux, à signer ledit devis, et toutes pièces s'y rapportant.

La délibération est approuvée à l'unanimité à 20h29.

3.3 FIXATION DU TARIF DES REPAS SERVIS AUX ENSEIGNANTS AUX INTERVENANTS SCOLAIRES AU PERSONNEL COMMUNAL ET LE PORTAGE AUX ADMINISTRÉS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 03 juillet 2018, du 04 septembre 2018 et du 02 octobre 2018 fixant tarifs des repas servis aux enfants de l'école et du centre de loisirs, et les tarifs des repas servis aux enseignants, aux intervenants scolaires, au personnel communal et du portage de repas.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 06 juillet 2021 et du 08 novembre 2022 relatives à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux administrés à l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR.

Madame le Maire précise que suite à la demande formulée par les enseignants, les intervenants scolaires et le personnel communal, il a été décidé de leur proposer la livraison de repas à réchauffer. Cette nouvelle prestation a fait l'objet de l'avenant n° 1 au marché précité. Il convient à présent de fixer les tarifs des repas payés par les bénéficiaires.

Madame le Maire propose de réévaluer les tarifs des repas servis aux enseignants, intervenants scolaires et personnel communal, pour un montant de **5,50 €** par repas et de réévaluer les repas servis aux administrés pour le portage à **9,50 €** le repas sans la soupe et à **11,00 €** le repas avec la soupe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024 le tarif des repas servis aux enseignants, aux intervenants scolaires et au personnel communal à **5,50 €** le repas.

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024 le tarif des repas servis pour le portage aux administrés à **9,50 €** le repas sans la soupe et à **11,00 €** le repas avec la soupe.

DIT que les sommes seront prévues au budget de la commune.

La délibération pour le repas de 5,50 € pour les agents communaux est approuvée à l'unanimité à 20h33.

La délibération pour le repas de 9,50 € sans la soupe, et 11,00 € pour le repas avec la soupe pour le portage aux administrés est approuvée à la majorité à 20h45 avec une abstention de Julien BRUNET.

3.4 ACQUISITION DE TERRAIN GIUDICI POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MODES DOUX RUE DES CHÂTELAINS

Délibération annule et remplace la délibération du 05 septembre 2023.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une liaison modes doux au niveau de la rue des Châtelains à Péron, un emplacement réservé avait été inscrit au règlement du PLUiH.

Madame le Maire présente le plan de division dressé le 01 décembre 2022 par M. BOLLACHE, géomètre-expert à Nantua, modifié le 29 août 2023, et précise qu'il convient d'acquérir une section de la parcelle cadastrée section C numéro 614 d'une contenance de 19 m², une section de la parcelle cadastrée section C numéro 615 d'une contenance de 79 m² et une section de la parcelle cadastrée section C numéro 618 d'une contenance de 1 m², appartenant aux consorts GIUDICI.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ces parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles de terrain listées ci-dessous et appartenant aux consorts GIUDICI, pour un montant de 19 800 euros.

- La parcelle cadastrée section C numéro 2441 d'une contenance de 19 m² (issue de la division de la parcelle C614),
- La parcelle cadastrée section C numéro 2442 d'une contenance de 69 m² (issue de la division de la parcelle C615),
- La parcelle cadastrée section C numéro 2443 d'une contenance de 10 m² (issue de la division de la parcelle C615),
- La parcelle cadastrée section C numéro 2447 d'une contenance de 1 m² (issue de la division de la parcelle C618).

AUTORISE Madame le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer tous les actes notariés à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que les dépenses sont prévues au budget primitif 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité à 20h56.

3.5 CONTENTIEUX ENTREPRISE TERIDEAL TARVEL AMENAGEMENT CIMETIERE DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE PAR GROUPAMA ASSURANCES

Madame le Maire informe l'assemblée des travaux effectués par l'entreprise TERIDEAL dans le cadre de l'aménagement du cimetière de la commune et en particulier l'installation d'un columbarium.

Madame le Maire indique que cette installation penche en avant et remet en cause le travail de cette entreprise. La commune a échangé avec elle afin de trouver un arrangement amiable et a demandé son intervention afin de consolider les fondations et faire en sorte que le columbarium ne penche pas, ce qui pourrait, à long terme, le faire s'écrouler.

Madame le Maire précise que devant le refus d'intervention de l'entreprise, elle a demandé l'intervention d'un expert, EUREXO PJ, afin qu'il puisse donner son avis sur cette installation. Son rapport est sans appel : « Les désordres sont confirmés, de même que la responsabilité de l'entreprise. »

Madame le Maire explique que par un courrier de GROUPAMA, l'expert a eu un retour de l'entreprise TERIDEAL qui indique qu'elle préconise la pose de témoins. GROUPAMA explique qu'à leur sens, cette mesure ne constitue pas une mesure adéquate et encore moins une solution au problème. Il nous propose la mise en place d'une procédure judiciaire.

Madame le Maire propose de mettre en œuvre la procédure judiciaire et de désigner un avocat pour représenter la commune, proposé par GROUPAMA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à ester en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci.

DESIGNE Maître Benoît CONTENT, ATRYA Avocats missionné par GROUPAMA, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,

DIT que les dépenses seront prévues au budget primitif.

Après discussion avec l'avocat, Mme le Maire explique que nous devons reprendre un expert, autre que celui pris par TERIDEAL. Mais le coût entre expert et avocat serait entre 14000 € et 15000 €. Mme le Maire demande si cela vaut le coup de se battre contre TERIDEAL avec un procès que nous ne sommes pas certains de gagner et une date de jugement entre 18 et 24 mois. Il y a deux choix : dans la mesure ou un colombarium va être installé dans les semaines à venir faire le changement des urnes et en prévoir un nouveau au prochain B.P. soit de faire des travaux en réinjectant de la matière au-dessous. Mme le Maire précise que nous pouvons prendre cette délibération, mais que nous ne serons pas obligés de mettre en place la procédure si le devis de Bruno VEROT nous convient ou si nous optons pour un nouveau colombarium après avoir reçu un devis de l'entreprise Puech, qui va déjà venir installer celui qui a été commandé.

La délibération est approuvée à l'unanimité à 21h05.

3.6 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu, compte tenu de la démission d'un conseiller municipal de nommer de nouveaux membres des commissions communales.

Madame le Maire précise qu'elle est la Présidente de toutes les commissions.

FINANCES – BUDGET - ASSURANCES

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

BLANC Jérémy

FOL Christine

QUINIO Marie-Madeleine

VISCONTI Régis

BUDUN Sevda

GOLAY RAMEL Martine

ROSSAS Amandine

URBANISME

- Responsable de la commission : BLANC Jérémy

BRUNET Julien

BUDUN Sevda

GOLAY-RAMEL Martine

REY NOVOA Dolores

VOIRIE – SECURITE – ESPACES VERTS – FLEURISSEMENT

- Responsable de la commission : VISCONTI Régis

BRUNET Julien

DE JESUS Catherine

FOL Christine

GIGI Dominique

GIROD Claude

HUGON Denise

MARTINOD Guillaume

BATIMENTS COMMUNAUX EXISTANTS ET A CREER – CIMETIERE

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

BRUNET Julien

DE JESUS Catherine

FOL Christine

GIGI Dominique

GIROD Claude

HUGON Denise

MARTINOD Guillaume

RELATIONS SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – JEUNESSE

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

DELACHAT Elodie

FOURNIER Céline

ROSSAS Amandine

COMMUNICATION

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

BARRIERE-CONSTANTIN Luc

DE JESUS Catherine

FOURNIER Céline

GIGI Dominique

HUGON Denise

MARTINOD Guillaume

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - FORET - AGRICULTURE

- Responsable de la commission : VISCONTI Régis

BRUNET Julien

FOURNIER Céline

GIGI Dominique

GIROD Claude

MARTINOD Guillaume

RELATIONS ASSOCIATIONS - SPORTS

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

BARRIERE-CONSTANTIN Luc	DE JESUS Catherine
FELIX FIARDET Bastien	FOL Christine
FOURNIER Céline	GIROD Claude
HUGON Denise	VISCONTI Régis

SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SOLIDARITE – SANTE

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

BARRIERE-CONSTANTIN Luc	DELACHAT Elodie
DE JESUS Catherine	FELIX FIARDET Bastien
FOL Christine	REY NOVOA Dolores

DIGITAL - INFORMATIQUE

- Responsable de la commission : VISCONTI Régis

BLANC Jérémy	GIGI Dominique
PONS Alexandre	MARTINOD Guillaume

La délibération est approuvée à l'unanimité à 21h12.

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE – COLLEGE

4.1.1 Ecole

4.1.1.1 Marquage cour maternelle

Les marquages de la cour de la maternelle ont été en partie réalisés, l'idée étant de créer des activités ludiques pour les enfants durant la récréation.

4.1.1.2 Installation des nouveaux paniers de basket cour élémentaire

Les nouveaux paniers de basket ont été installés dans la cours élémentaire, ainsi que la fourniture de ballons en mousse dédiés à cet effet.

4.1.1.3 Téléphonie

Rendez-vous programmé le 8 novembre 2023 avec le technicien de Orange pour finaliser les branchements SDSL dédiés à la téléphonie, la fibre restant chez Knet. A l'issue, un nouveau rendez-vous sera programmé pour installer le nouveau matériel de téléphonie dans l'ensemble du groupe scolaire.

4.1.1.4 Conseil d'école

Date du prochain conseil d'école le 14 novembre 2023

4.1.2 Restaurant scolaire

4.1.2.1 Absence de personnel

Toujours les mêmes difficultés à recruter dans ce secteur. Le personnel en place fait face depuis plusieurs semaines à 2 absences. Heureusement que nous pouvons compter sur l'aide précieuse de Catherine De Jésus, Conseillère Municipale pour pallier ces absences. Un grand merci à elle pour l'ensemble de son œuvre au sein du restaurant scolaire.

4.1.3 Collège

Le conseil d'administration du collège a eu lieu le 17/10/23, Mme Dolores REY-NOVOA a représenté la commune.

Affaires pédagogiques :

Points sur la rentrée.

- Présentation de la nouvelle chef d'établissement : Mme Valérie BONNET.

Effectifs : 795 élèves répartis en 28 classes.

Trois professeurs manquaient en début de l'année scolaire, par maladie. A la date du 17 octobre, tous sont revenus ou ont été remplacés.

Le carnet de correspondance a été remplacé par la carte scolaire. Décision prise par manque de livraison du fournisseur. Afin que les parents puissent signer le règlement intérieur du collège, ainsi que la charte de laïcité, une demande via Pronote est faite. Les élèves doivent toujours avoir cette carte sur eux pour avoir accès au collège.

- Répartition des IMP (Indemnités mission particuliers).
- PACTES (**Nouveauté**) et plan annuel de remplacements de courte durée : les remplacements de courte durée sont destinés à couvrir les absences des enseignants inférieures ou égales à 15 jours. Les enseignants qui se sont engagés dans le Pacte seront rémunérés selon un forfait de 18 heures pour 1 pacte, payé 1 250 € bruts soit 69 € bruts de l'heure. Les parts fonctionnelles seront versées mensuellement, par 9ème, d'octobre à juin. Les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte seront rémunérés en heures supplémentaires.
- Stages masse « EPS » en 4^{ème} (3 jours de ski), 1 jour Olympiades.

Travaux de restructuration du collège.

- Restaurant scolaire livré à la rentrée scolaire 2023.
- Date prévue nouveau bâtiment février 2024, sans aucune garantie.
- Piste d'athlétisme avril 2024.
- Construction ou ampliation du Gymnase ??? Mme le Maire informe qu'il y aura une réunion avec le collège, le département et les représentants du SIVOS le 13 novembre 2023.

Affaires financières :

- Convention de coopération entre un professionnel du secteur de santé et un établissement public pour un élève de 5^{ème} et un autre d'ULIS : Approuvé à l'unanimité
- Convention dispositif Relais entre l'établissement scolaire d'origine et l'établissement de rattachement RELAIS : Approuvé à l'unanimité
- Convention établissement secondaire avec Au Fil de l'eau de St Genis : Approuvé à l'unanimité
- La convention avec la Mairie concernant le déneigement n'a pas été signée, car jusqu'à présent le responsable de l'entretien du Collège et Pascal s'en occupait gratuitement.
- Délibérations relatives aux logements : Approuvé à l'unanimité

Autres :

- Exercice pompier du 10/10/23. Très bien accueilli.
- Lundi 16/10/23 : hommage aux professeurs tués. Une minute de silence a été effectuée sur le parvis du collège : cela s'est bien passé. Il y a eu, à peine, quelques murmures. Ils ont chanté « Imagine » de John Lennon.

Plan Vigipirate :

- Sécurité dans l'enceinte du collège.
- Sécurité aux abords du collège. Une demande d'arrêt d'interdiction de se garer et de s'arrêter a été faite à la Mairie. Un arrêté a été pris par Mme le Maire dans ce sens.
Mme la Provisoire ne veut aucun véhicule garé du côté du collège. Seulement les transports scolaires pourront le faire. Les élèves sont regroupés par numéro de car et ils sortent tous ensemble au fur et à mesure.
- Les enfants devront présenter leur carte pour rentrer dans le collège, ainsi que le reste du personnel, parents, etc.
- Il est prévu de faire de macarons pour les professeurs qui doivent arriver avec leur voiture pour déposer du matériel scolaire.

4.1.4 I.M.E.

Une réunion a eu lieu le 06.10.2023 avec Mme Joly, responsable de secteur de l'I.M.E., Mme Bonnet principale du collège et M. Ansoud principal adjoint, Mme Torlet directrice de l'école, Mme Zamora responsable du restaurant scolaire, M. Pons et Mme le Maire afin de se présenter mutuellement et de mettre aux points différents sujets : arrivée au restaurant scolaire, présentation des agents de l'I.M.E., accès à l'école depuis l'I.M.E., surveillance des élèves au collège....

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 07/11/2023 = 1.900.581,60 €

4.2.2 Réalisation du budget investissement du mois d'octobre 2023

Tiers	Objet	Réalisé
BOLLACHE Jean-Luc Géomètre expert	Frais bornage/division acquisition terrain C2441 "Péron" (issu C614) 19m2 consorts GIUDICI	148,14
BOLLACHE Jean-Luc Géomètre expert	Bornage/division terrain C2442 "Péron" (C615) 69m2 consorts GIUDICI	537,99
BOLLACHE Jean-Luc Géomètre expert	Bornage/division acquisition terrain C2443 "Péron" (C615) 10m2 consorts GIUDICI	77,97
BOLLACHE Jean-Luc Géomètre expert	Bornage/division acquisition terrain C2447 "Péron" (C618) 1m2 consorts GIUDICI	7,80
PROLECTEC	Alimentation mat. sup. SELF cantine frigo FRANSTAL, four 10niv TOURNUS, meuble libre cuve plats FRANSTAL	5 512,80
LUGH Accès et automatismes	Remplacement interphone par portier vidéo service GED 10 ans portail entrée école	4 104,78
EUROVIA ALPES	Réalisation 85 m2 bicouche 1ml long mur chemin de Charvet Logras	877,20
EUROVIA ALPES	105 m2 enrobés entre 2 caniveaux accès réservoir chemin des marais	7 375,80
EUROVIA ALPES	Réalisation 70 m2 enrobés cheminement piétons école Champ Fontaine	2 511,60
EUROVIA ALPES	500 m2 enrobés+ 6 ml caniveaux+ grille 50*50 Chemin Creux Etang Feigères	33 318,00
NOREMAT	Cureuse de fossé HID KFT HIDROT + kit hydro + adaptateur uni broyeur	13 752,00
PROLECTEC	Raccordement alimentation tondeuse + arrosage automatique au coffret électrique extérieur stade	939,60
NOREMAT	Roto faucheuse ELENIA 1600 accotements voie verte/voirie sur tracteur NEW HOLLAND	14 640,00
JOSEPH	Meuble TOURNUS à clé inox 1 porte cuisine CSE CF Centre Loisirs	1 461,34
JOSEPH	Meuble dessus réfrigérateur FRANSTAL distribution couverts plats complément SELF restaurant scolaire	12 436,19

Tiers	Objet	Réalisé
JOSEPH	Aménagement meuble liaison froide FACADE FRANSTAL L700 complément self restaurant scolaire	1 458,52
JOSEPH	Aménagement liaison chaude meuble desserte FRANSTAL L770 complément self restaurant scolaire	2 214,18
JOSEPH	Aménagement chariot verres crosse rampe plateau FRANSTAL complément self restaurant scolaire	2 064,62
JOSEPH	Meuble d'angle 90° ouvert FRANSTAL complément SELF restaurant scolaire	1 614,90
JOSEPH	2 armoires frigo 1 porte FRANSTAL NE70 SAS cuisine restaurant scolaire	4 331,50
JOSEPH	Four TOURNUS PROG 10 niveaux cuisine restaurant scolaire	4 502,38
JOSEPH	12 bacs couverts 1/3 CRISTAL complément SELF restaurant scolaire	241,92
JOSEPH	Chariot porte-assiettes TOURNUS complément SELF restaurant scolaire	1 093,73
SNAL	Autolaveuse VIPER AS4325 + batterie+pad430MM école Champ Fontaine	3 468,00
		118 690,96

4.3 ASSURANCES

4.3.1 Columbarium : Affaire commune de Péron / TERIDEAL TARVEL

La Compagnie GROUPAMA, via son assureur de protection juridique, nous a proposé le cabinet d'avocat ATRYA pour assurer la défense de nos intérêts dans la procédure nous opposant à l'entreprise TERIDEAL TARVEL. Nous devons entrer en relation avec elle ces prochains jours pour évoquer l'ensemble de cette procédure.

4.4 VOIRIE ET AMENAGEMENTS

4.4.1 Réhabilitation Rue du Mail / Rte de Lyon

Finalisation en cours : plantation, potelets, grenailage et signalétique. Une première réunion de réception des travaux est prévue le 27.11.2023.

4.4.2 Projet de sécurisation et réhabilitation de la Route de Lyon (Logras)

Une deuxième réunion de présentation par ARCHIGRAPH de l'esquisse s'est déroulée le 24.10.2023 en présence de Mme le Maire, M. ZORTEA, responsable DEP01 et M. Régis VISCONTI. Quelques modifications ou remarques ont pu être apportées par les différentes parties prenantes. Le département a largement validé l'esquisse et soutiendra le projet, y compris financièrement (enrobés).

La prochaine étape est l'analyse financière des différentes tranches par le cabinet ARCHIGRAPH avec un rendu à fin novembre.

Entre temps, M. BARREAU ARCHIGRAPH a déjà lancé les DICT en vue de débiter la phase d'enfouissement des réseaux secs et humides le plus rapidement possible.

4.4.3 Modernisation éclairage public

La tranche 2023 des travaux de modernisation de l'éclairage public a débuté début novembre 2023. La société BOUYGUES intervient donc dans le secteur de l'école, le collège et l'IME. 69 points lumineux seront modernisés, éclairage LED et modernisation des horloges.

4.4.4 Point de situation budgétaire

Une réunion a eu lieu le 23.10.2023 avec les services comptabilité, le responsable du service technique et M. Régis VISCONTI, adjoint, afin de faire un point d'avancement sur le budget 2023 et les engagements.

La situation est bonne et permet de lancer les derniers investissements prévus en 2023 :

- Giration bus collège
- Barrières Malatrait
- Radars pédagogiques
- Divers matériels

4.4.5 Sécurisation

Comme annoncé, des investissements pour la sécurisation de la commune ont pu être initiés en 2023. Pour la fin d'année, seront encore prévus :

- Mise en place de marquage horizontal en résine "zone 30" pour les accès de Feigères et la Route de Péron (Ecole, collège, IME). Entreprise DLV signalisation
- Acquisition de 2 radars pédagogiques solaires et intelligents. La société ELAN CITE, leader mondial dans ce domaine, ayant fait un geste commercial non-négligeable, la commande a pu être lancée.

4.4.6 HéLéman - Arrêt covoiturage à Péron

Le déploiement du service de covoiturage HéLéman Pays de Gex suit son cours et un arrêt à Péron est prévu. Les détails techniques sont en cours de définition. Voir en annexe.

4.5 BATIMENT

4.5.1 Groupe scolaire

Plomberie : Les travaux sont sur le point de reprendre, installation d'un système de cartouche pour filtrer le calcaire et installation de ballon d'eau chaude en amont de la machine à laver la vaisselle.

4.5.2 Mairie

4.5.2.1 Baie de brassage et mise aux normes partie électrique

Les travaux ont débuté.

4.5.2.1 Toiture :

Des fuites sont apparues au niveau de la toiture du secrétariat et principalement dans le petit bureau. Elles ont été colmatées lundi 30 octobre par la Ferblanterie Gessienne. Une proposition sera mise au budget 2024 pour revoir l'ensemble de la toiture de la Mairie, ancien bâtiment et son extension.

4.5.2.2 Téléphonie

La fibre orange est arrivée. L'installation du SDSL pour la téléphonie est en cours comme l'installation du nouveau matériel de téléphonie.

4.5.2.3 Chaudière

Suite à la mise en route de la chaudière celle-ci est rapidement tombée en panne. Une entreprise est venue la réparer, elle s'est remise en route mais s'est arrêtée très vite. Une décision doit être prise dans les meilleurs délais entre le choix de la réparation ou de la changer.

4.5.3 Maison des Associations

Toiture : le rendez-vous est pris avec l'entreprise Etanchéité Dauphinoise pour avoir une proposition corrective définitive sur les problèmes récurrents d'étanchéité de cette toiture.

4.5.4 Vestiaires du foot

Présentation faite en début de ce conseil municipal.

4.5.5 Gymnase

- Toiture : le rendez-vous est pris avec l'entreprise Etanchéité Dauphinoise pour avoir une proposition corrective définitive sur les problèmes récurrents d'étanchéité de cette toiture.
- Légionellose : tout est rentré dans l'ordre. Une proposition d'audit de l'installation va être soumise au lors de la prochaine réunion avec les membres du SIVOS.

4.5.6 Centre Technique Municipal

Toiture : Installation d'une gouttière pour détourner l'eau de pluie du toit terrasse du CTM et ainsi éviter des infiltrations d'eau dans le bâtiment.

4.5.7 Alarmes

Rendez-vous à venir courant novembre 2023 avec l'entreprise SPARA pour faire un nouvel état des lieux suite à notre dernière rencontre de septembre 2023.

4.6 PERSONNEL

4.6.1 Une réunion a eu lieu le 18.10.2023 avec le personnel technique en présence de Mme Valérie VINCENT et de l'exécutif. Il a été annoncé la notification de M. Pascal CUINIER comme responsable des agents techniques. Explication du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), du CET (Compte Epargne Temps), Participation de l'employeur pour la protection sociale des agents concernant le contrat de prévoyance maintien de salaire et la complémentaire santé, formations. Les entretiens individuels vont avoir lieu dans la deuxième quinzaine de novembre et cette année chaque agent fera sa propre auto-évaluation.

Une réunion est programmée avec les autres services le 15 novembre avec les mêmes explications.

4.9 CENTRE DE LOISIRS ALSH

Infiltrations d'eau au niveau du porche d'entrée du bâtiment : nous venons de relancer le bailleur à ce sujet, nos dernières correspondances étaient restées lettres mortes.

4.7 ALPAGES

4.7.1 Chalet de la Poutouille

MM. CUINIER et VISCONTI ont eu l'occasion d'accompagner l'association en charge de ce refuge et constater l'avancement des travaux. La partie refuge est terminée. La partie gîte est en cours de finalisation avec l'isolation et l'aménagement de la pièce de vie. Bravo à tous les acteurs/actrices pour ce beau résultat.

Une visite du refuge sera proposée au Conseil Municipal aux cours des prochains mois.

4.7.2 Futurs projets et travaux dans les alpages

Mme IVANEZ, de la Chambre d'Agriculture de l'AIN et la SEMA (Société d'Économie de Montagne de l'Ain) ayant confirmé l'existence d'enveloppe pour les alpages de la commune, un plan d'action pour 2024 et 2025 va pouvoir être établi.

Le but étant d'initier des projets d'entretien ou de modernisation des 2 chalets d'alpage de La Poutouille et le Gralet ainsi que leurs pistes d'accès. Une réunion sera prochainement organisée avec les représentants des 2 associations en charge de ces bâtiments.

4.8 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.8.1 Brioches de l'ADAPEI

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI a eu lieu les vendredi 13 octobre devant l'école, samedi 14 et dimanche 15 octobre devant Intermarché.

Cette année, nous avons rencontré deux soucis. Tout d'abord, les brioches étaient bien plus petites que l'année passée entre 190/200 grammes au lieu des 300 grammes comme demandé par la branche des boulangers. Pour faire suite à l'échange que nous avons eu avec le gérant des maisons Peser, celui-ci nous a effectivement confirmé qu'il avait réduit de 50 grammes le grammage afin de ne pas perdre trop d'argent sur l'opération, mais dans ce cas-là, les brioches auraient dû peser 250 grammes, ce qui était loin du compte. Mais, il aurait pu le préciser lorsqu'il a accepté de repartir sur les mêmes conditions que l'année passée. Entre le vendredi et le samedi, nous avons quand même vendu les 400 brioches prévues.

Le dimanche matin, il était prévu de vendre 150 brioches. Mais au bout d'une cinquantaine de brioches vendues, une personne est venue ramener une brioche qui n'était pas cuite. Après vérification, certaines n'étaient effectivement pas cuites, voire crues pour d'autres. La décision a été prise de ramener toutes les brioches restantes à la boulangerie. **Après plusieurs échanges, M. GOUDARD, des maisons Peser, s'est excusé et nous a déduit les 150 brioches du dimanche. Nous les en remercions.**

4.8.2 Préparation des colis et du repas

Les courriers pour le repas ou le colis ont été distribués avec un retour des confirmations pour le 10/11/23. Mme MARTINOD Pascale, membre du CCAS, a commencé les échanges avec Gamm vert pour avoir un devis pour les colis de décembre 2023. Une offre nous est parvenue fin octobre, début novembre.

4.9 POLICE PLURI COMMUNALE

M. Sébastien Bonny (ASVP) devrait prêter serment courant novembre. Après cette date il va pouvoir mettre des amendes.

4.10 SECURITÉ

Réunion avec le Commandant Gratien le 26 octobre pour faire un état des lieux des interventions dans la commune.

4.11 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

La cérémonie du 11 novembre 2023 est organisée conjointement avec les communes de St Jean de Gonville, Péron, Farges et Collonges Fort l'écluse. A Péron, le dépôt de gerbe aura lieu à 11h10. Ensuite, rendez-vous devant la mairie de Farges à 15h45, suivi d'une réception à la salle des fêtes.

5. COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES

5.12.COMMISSION VOIRIE – ESPACES VERTS – SECURITE

5.12.1. Réunion de la commission du 31.10.2023

Une présentation de l'esquisse pour la réhabilitation de la Route de Lyon a été faite aux membres de la commission par Régis VISCONTI afin de s'assurer que le projet est en adéquation avec les priorités initialement définies par la commission.

Une commission élargie sera organisée prochainement avec ARCHIGRAPH et les membres du conseil afin de présenter l'esquisse, le phasage des travaux et la planification financière. Date à convenir en décembre.

5.2.2 Présentation Atelier itinérant de réparation de vélos -

M. VISCONTI, adjoint, a pu rencontrer Pierre Granier, fondateur de Cyclo Mobile afin de présenter le projet et discuter d'une éventuelle mise en place d'un emplacement dans la commune. Une réflexion sera menée en commission et proposée au prochain conseil municipal.

5.13. COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.13.1. Conseil Municipal Jeune

Le Conseil Municipal Jeunes a eu lieu le mardi 17 octobre. Les jeunes conseillers municipaux ont travaillé sur leur projet de course d'orientation : définir une date, créer une affiche, réfléchir aux différents tracés, faire une course intergénérationnelle ou en relai.

5.14. COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.14.1. Association du dojo Gessien

M. Alexandre PONS, a représenté la mairie à l'Assemblée Générale du mardi 17 octobre 2023. Le bureau a été réélu.

5.14.2. Association du cardio

La commune a proposé à l'association du cardio d'utiliser la salle de réunion de la maison des associations en lieu et place du dojo, détérioration des tatamis , en utilisant des tapis de protection. L'association garderait son casier de rangement actuel. A ce jour, l'association du cardio a refusé cette proposition. Une nouvelle réunion entre la mairie, le judo et le cardio devrait avoir lieu courant novembre.

5.14.3. Calendrier des fêtes

Le calendrier des fêtes a été envoyé aux associations pour validation des dates de leurs manifestations.

5.14.4. Sou des écoles

L'assemblée générale du sou des écoles a eu lieu le 05/10/23. Mme FOURNIER Céline a représenté la mairie. Voir compte-rendu en pièce jointe.

5.15. COMMISSION COMMUNICATION

5.15.1. Petit Péronnais

Le petit péronnais n°106 est en préparation. Sa distribution est prévue mi-décembre.

5.16. COMMISSION SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE

5.16.1 Ma bulle rose

La « journée Mieux vivre avec le cancer » du dimanche 15 octobre 2023 n'a pas eu le succès escompté par les organisatrices. Malgré de nombreux stands et ateliers très intéressants, il y a eu très peu de visiteurs. Le concept de cette journée est à revoir, peut-être à associer avec une marche ou une course pour attirer plus de personnes. Par ailleurs, une marche pour Octobre Rose était organisée en parallèle dans une commune voisine. Il faudrait que les communes communiquent entre elles pour ne pas rentrer en concurrence sur ce genre de manifestations. Les représentantes du Département et de la Région, qui étaient présentes, essaieront de travailler dans ce sens pour l'année prochaine.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.12. CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

Présentation pour information du Rapport d'activité 2022.

6.12.1. Contrat Territorial de Santé

Courrier (en pièce jointe) de Patrice DUNAND adressé à la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé concernant la signature du Contrat Territorial de Santé.

6.12.2. Indemnités de résidence des fonctionnaires

Courriers de Patrice DUNAND (en pièces jointes) adressés à la Préfète de l'Ain et à la Députée concernant les indemnités de résidence des fonctionnaires. Pour rappel, toutes les communes du Pays de Gex ne l'ont pas eu entraînant des disparités de traitement.

6.12.2.1. Finances

Réunion du 9 octobre 2023 en présence de Mme REY-NOVOA Dolores.

Ordre du jour :

1. Présentation des états de consommations budgétaires arrêtés au 01 octobre 2023.

Les estimations des travaux à réaliser au cours de l'année 2023 étaient trop élevées, ce qui a entraîné une réserve de fonds inutilisés qui sera consommée en 2024. Le nouveau mode de gestion du budget permettra d'utiliser l'argent d'une activité inachevée pour une autre au cours de l'année. Les fonds mis en réserve pour le nouveau contrat de service public de transport seront utilisés en 2024.

2. Présentation de la prospective 2024 du budget principal, qui est de 59'289'002 € (voir détail dans le tableau ci-dessous).

		OP 2023	BP 2024
Pôle Administratif	Finances	23 379 375,00 €	25 642 000,00 €
	Ressources Humaines	4 944 530,00 €	4 923 285,35 €
	ADMINISTRATION GENERALE	27 123 541,00 €	21 696 085,35 €
Pôle Divers	Solidarité	974 710,00 €	1 017 500,00 €
	Civ	1 177 524,00 €	1 89 298,21 €
	Petite enfance	3 592 050,00 €	3 599 128,56 €
	SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE	6 744 300,00 €	6 605 926,76 €
Pôle Culturel	Culture subventionnée (CFL)	273 300,00 €	286 100,00 €
	Forêt	428 453,00 €	440 013,38 €
	Filopatronat (y compris arts des pays)	18 300,00 €	18 000,00 €
	Développement touristique	1 546 300,00 €	2 032 000,00 €
	CULTURE ET TOURISME	2 305 953,00 €	2 782 313,38 €
Pôle Stratégie / Economie	Développement économique	158 300,00 €	154 000,00 €
	Accompagnement aux entreprises	180 300,00 €	180 000,00 €
	STRATEGIE ECONOMIQUE	348 600,00 €	334 000,00 €
Pôle Technique	Matériels de bureau	55 300,00 €	150 000,00 €
	Poste mobile	179 300,00 €	180 100,00 €
	Moyens généraux	730 890,00 €	285 078,28 €
	Systèmes d'information	525 520,00 €	275 000,00 €
	Services du voyage	950 300,00 €	488 000,00 €
	TECHNIQUE	3 714 900,00 €	1 132 486,28 €
Pôle Aménagement	Système d'information géographique		
	Urbanisme	500 000,00 €	729 532,50 €
	Mobilité	13 799 300,00 €	20 928 000,00 €
AMENAGEMENT	14 299 300,00 €	17 647 532,50 €	
Pôle Environnement	Agriculture/ Climat/Energie	588 590,00 €	253 540,00 €
	pour biodiversité/Sécheresse milieux naturels	407 800,00 €	589 743,00 €
	Eaux pluviales	625 000,00 €	500 000,00 €
	EVPOD	20 300,00 €	27 948,00 €
	ENVIRONNEMENT	2 116 980,00 €	1 795 231,00 €
Budget Réserve	Reserve naturelle	528 430,00 €	500 000,00 €
Budget Dev Eco	Développement économique	3 058 480,00 €	2 053 513,35 €
Budget Centre	Centre de soins immédiat	1 052 343,00 €	1 755 043,71 €
Budget DVD	DVD	2 708 703,00 €	2 814 308,00 €
Budget Déchets	Déchets Inertes	56 381,00 €	
	TOTAL	61 689 436,00 €	59 289 002,38 €

Le budget 2024 est contraint, d'une part, par des dépenses de fonctionnement qui subissent l'inflation des prix, du taux de change Euro/CHF et, d'autre part, de recettes de moins en moins en lien avec la croissance démographique de notre territoire.

L'inflation devrait rester élevée (6,1 %) et tomber à 3,1 % en 2024, ce qui érodera le pouvoir d'achat des ménages et freinera la croissance de la consommation. La fragilité de la confiance des entreprises et des consommateurs, la croissance mondiale modeste et l'incertitude élevée pèseront sur l'investissement et les exportations.

Avec le ralentissement des créations d'emplois, le taux de chômage se stabilisera autour de 7,2 % en 2024.

3. Présentation du futur budget CESIM (Centre de soins immédiats) :

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2023	Réalisé au 30/06/2023	Prospective au 31/12/2023	BP 2024
Chapitre 011 Soins	267 000,00 €	77 745,61 €	155 491,22 €	215 000,00 €
Fournitures				44 000,00 €
Maintenances préventives/métrieologie				4 000,00 €
Produits pharmaceutiques à usage médical				12 000,00 €
Dispositifs médicaux soins				15 000,00 €
Fournitures non stockées				13 000,00 €
Services				171 000,00 €
Fluides médicaux				8 000,00 €
Biologie				90 000,00 €
Abonnements/informatique				9 000,00 €
Autres services ext (com et affranchissements)				4 000,00 €
Charges générales de fonctionnement CHFG				60 000,00 €
Chapitre 011 Charges (loyers des locaux)	- €	50 051,28 €	100 102,56 €	110 000,00 €
Total Chapitre 011	- €	141 533,89 €	255 593,78 €	325 000,00 €
Total chapitre 12 Charges de personnel	1 452 342,42 €	726 171,21 €	1 452 342,00 €	1 555 643,71 €
				- €
TOTAL	1 452 342,42 €	726 171,21 €	1 452 342,00 €	1 880 643,71 €

Le budget prévu de dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élève à **1'88043,71 €**. L'ARS s'est engagé à participer avec 300.000€

6.12.2.2. Santé – Solidarité

Réunion du 28 septembre 2023 :

1. Présentation du collectif triplettes roses par Madame Marjorie TEXIER, membre aussi de Ma Bulle Rose. Le Collectif Triplettes Roses a été créé en décembre 2021. Il agit pour la connaissance du cancer dit « triple négatif », cancer du sein non hormonodépendant particulièrement agressif qui touche souvent les femmes plus jeunes, et pour la cause de ces femmes (les « Triplettes »). Le Collectif intervient principalement sur la partie médicale, c'est-à-dire rechercher des traitements novateurs, promouvoir des essais cliniques, financer la recherche pour que les femmes diagnostiquées puissent avoir accès aux traitements plus facilement.

2. Approbation à la majorité des votants (1 abstention) sur le choix de gestion des structures Petite Enfance en intégrant « Les Pitchouns de St Genis Pouilly, qui a été géré jusqu'à maintenant en régie pour la CAPG.

3. Petite enfance : calendrier des fermetures des EAJE en 2024

Période	Dates de fermeture effective	Reprise
MAI 2024	Vendredi 10 mai (pont ascension)	Lundi 13 mai
ÉTÉ 2024	Lundi 29 juillet au lundi 19 août* (*journée pédagogique)	Mardi 20 août
NOEL 2024	Mercredi 25 décembre au mercredi 1 ^{er} janvier 2025	Jeudi 2 janvier 2025

4. Convention de partenariat signée avec l'association Ain'Appui et Pays de Gex agglo pour formaliser les modalités de fonctionnement entre les différents services (Ain Appui, le Centre Psychothérapique de l'Ain, le CLIC du Pays de Gex et la CSPD) en matière d'orientation des usagers et de coordination des actions à leur destination.

5. Convention avec le département de l'Ain et la CAF de l'Ain dans le cadre de France Services. Le département de l'Ain a sollicité Pays de Gex agglo dans le cadre du déploiement et la mise à jour de son site internet dédié à la solidarité, sur lequel pourra être référencée la Maison des services publics du Pays de Gex, qui accueille, France Service, Le CLIC et le Point de Justice. La CAF a sollicité Pays de Gex Agglo de pouvoir disposer d'un bureau pour une permanence hebdomadaire, sur rendez-vous uniquement le mardi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 16h00. Une convention de mise à disposition à titre gracieux a été établie dans cette perspective.

Questions diverses : La commune de Divonne Les Bains a été sollicitée par l'association ASALEE pour une prise en charge financière du loyer de l'infirmier de l'association qui devrait s'installer dans le cabinet du Dr IGO-KEMENES. Madame DUFRENEIX, explique qu'une collectivité territoriale ou un EPCI ne peut pas verser un loyer ou une subvention à une profession libérale.

Réunion du 26 octobre 2023 :

1. Santé : Signature du contrat avec l'agence régional de Santé.

Points forts :

- Augmentation de lits au centre hospitalier de Gex (10). Les personnes pourront rester entre 24 et 48 heures hospitalisées pour de petites interventions ou malaises.
- Service de nuit au CESIM.
- Une antenne avec le SAMU pour les urgences vitales.
- Consultations médicales au CESIM – l'ARS est d'accord à subventionner l'augmentation de nouveaux services et aussi le nombre de médecins.

Points faibles :

- L'idée d'un hôpital publique ou d'une clinique privée s'éloigne. L'ARS ne le considère pas comme une priorité, car selon eux, le centre hospitalier de Gex est déjà un hôpital. En plus, la moitié de la population du Pays de Gex va se faire soigner en Suisse, donc économiquement pas rentable. (A mentionner qu'il y a eu des Maires du Pays de Gex qui ne considèrent pas que la construction d'un hôpital soit une priorité).
- La demande d'une maternité a été aussi balayée comme la demande de l'hôpital. Comme il y a moins de naissances, en avoir une dans le Pays de Gex pourrait mettre en péril celle de St Julien.

L'ARS est conscient du manque d'un service de Psychiatrie au Pays de Gex et les difficultés (contraintes) administratives existantes pour se faire soigner à St Julien. Le problème vient du fait que le Pays de Gex dépend de Châtillon-en-Michaille (Ain) et l'hôpital de St Julien, de la Haute Savoie. Donc, les malades du Pays de Gex ne peuvent pas se faire soigner par les Psychiatres du dit hôpital

L'ARS est en négociation avec l'hôpital de St Julien pour solliciter que deux médecins de St Julien puissent se déplacer deux jours par semaine au Pays de Gex pour prendre soin des patients actuels.

La plupart des élus présents à la commissions ont montré leur frustration, même s'ils ont reconnu un peu d'avancement sur les demandes faites.

L'URSSAF n'était pas présente lors de la signature, mais elle a informé, que les soins et les urgences faites en Suisse ne seront pas remboursés.

Seulement les urgences vitales pourront être remboursées, comme dans certains types de cancer. Cette information était un peu vague. Donc mieux se renseigner avant d'utiliser les services en Suisse.

2. Petite enfance : Inauguration le 7 décembre des crèches de Segny et Relais Petite Enfance de Collonges.

3. Divers : Manque de logements abordables pour les nouveaux professeurs (99) qui sont arrivés en début de l'année scolaire. Une bonne partie a été logée dans des résidences hôtelières. Certaines Mairies ont mis à disposition des appartements libres dans leurs Communes. A ce jour, la plupart d'entre eux ont été logés, mais il manque encore 5 logements à trouver. Une demande aux communes est lancée pour aider à trouver ces logements.

6.13.CONFERENCE DES MAIRES

Conférence du 17 octobre :

- Présence de M. le Sous – Préfet pour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui doit être finalisé pour septembre 2024
- Points sur la Société Publique Locale (S.P.L.) Terrinnov suite au désistement d'Altaréa- France
- Transfert éventuel des pouvoirs des maires en matière de publicité
- Gestion et Valorisation des Déchets : résultats de l'étude sur l'optimisation des collectes stopper les installations des C.S.E. pendant un certain temps, refaire du porte à porte dans les immeubles, faire un lien avec la facturation des abonnés de la Régie des Eaux....

6.14. REGIE DES EAUX GESSIENNES

Présentation des Rapports d'activités 2022.

6.15.PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

6.15.1. Révision de la Charte

La révision de la charte est obligatoire tous les 15 ans et a été officiellement lancée le 2 juillet 2022.

Les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté fin octobre ont validé la demande de renouvellement du label pour le Parc naturel régional du Haut-Jura.

La première étape, celle de l'évaluation de la Charte actuelle 2011/2026 est en cours de finalisation. Suivront l'actualisation du diagnostic de territoire puis la définition des enjeux et enfin les vocations pour la future Charte du Parc en fin d'année.

Le Parc propose de venir échanger avec vous, en tant que commune adhérente pour la révision de cette Charte, pour à la fois présenter plus en détail le contenu des travaux en cours et à venir et plus globalement les étapes clefs de la procédure. Une rencontre des élus du Pays de Gex Agglomération a lieu le 14/11/23 à GEX.

Site Internet les informations relatives à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura :

<https://www.parc-haut-jura.fr/comprendre-la-role-du-parc/la-revision-de-la-charte/>

6.16. GESTION DES DECHETS

Présentation du Rapport d'activités 2022.

6.17. SIVALOR (ex SIDEFAGE)

6.17.1. Plan d'action compostage

Le lundi 09 octobre 2023, le SIVALOR, le service GVD (Gestion et Valorisation des Déchets) ainsi que la commune de Péron ont organisé une réunion d'information et de distribution des composteurs à la MDA.

Ce fut un réel succès puisque 43 composteurs ont été distribués aux habitants de Péron et des communes voisines. Une nouvelle action sera prévue début 2024 (foire de Printemps ?).

Pour rappel, à compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Dans ce cadre, Pays de Gex Agglo offre donc la possibilité d'obtenir gratuitement des composteurs ou lombricomposteurs (appartements).

6.18. ECOPONT

Relevé en annexe.

7. COURRIERS

- Courrier d'Olga Givernet pour l'implantation d'une structure hospitalière dans le Pays de Gex

8. DIVERS

8.12. Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 05 décembre 2023.

Le conseil municipal de janvier aura lieu le 16 janvier 2023.

8.13. Travaux salle des fêtes

Mme Christine FOL signale un problème de peinture écaillée sur la gauche de l'estrade.

7.3 Convention de moyens et d'objectifs signée entre Pays de Gex Agglo et l'Office de Tourisme

Pour faire suite à la réunion du 06/09 qui a eu lieu à la Discover Room de Péron, Mme Dolores REY-NOVOA souhaite revenir sur le sujet de la communication des manifestations. Le projet exposé par l'office du tourisme était très intéressant. Il servira à améliorer la communication des manifestations entre les différentes communes pour éviter les doublons.

9. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La séance est levée à 22h00.